

p. 2 - visite de défunts de la DFB -
p. 4 - Traversée par la forêt (Septembre)

PRESENCE

No 24



Informations du Stalag XX B

Octobre 1943



AUTOMNE

Vallée de la Brahe.

Au moment où paraîtront ces lignes, les jours gris de Novembre seront revenus, et avec eux le jour des morts.

Ce jour ramène notre pensée vers nos chers disparus : ceux de nos familles, puis les camarades tombés dans la bataille, devant les tombes desquels les familles peuvent au moins venir se recueillir, et surtout les camarades morts plus près de nous en captivité.

Chaque année, les tombes s'ajoutent aux tombes. La maladie, les accidents et tout dernièrement la guerre encore ont fourni leur contingent de victimes et peuplé nos petits cimetières.

Avec émotion, nous nous inclinons devant les croix blanches où sont inscrits les noms de ceux qui partagèrent nos souffrances et qui sont morts loin de leurs pays, nous nous inclinons devant la douleur poignante de ceux qui, là-bas, ont tant espéré leur retour et autour de qui tout l'univers s'est écroulé lorsque la tragique nouvelle est parvenue : les vieux parents, qui savent que leur enfant, leur chair, repose dans une froide terre étrangère; les femmes, qui ont vu tout d'un coup s'effondrer tous leurs beaux projets d'avenir et qui maintenant vivent dans le regret des jours heureux passés en compagnie du disparu; les enfants qui parfois ne l'avaient pas connu et qui attendaient

408 1085 P₃

tant de lui — que de fois n'était-il pas répondu à une de leurs exigences : "Tu auras tout cela quand Papa sera revenu".

Il ne reviendra plus ! Mais nous qui avons vu vivre à nos côtés ces chers camarades d'exil, qui avons partagé leurs espoirs et leurs déceptions, qui les avons vu rire et parfois pleurer, gardons fidèlement leur souvenir dans notre cœur.

Comme nous l'écrivons plus haut, la guerre a elle-même frappé dans nos rangs dernièrement. C'est même un miracle que, dans les conditions où cela s'est produit, nous n'ayons pas plus de deux morts à déplorer. Etant dans un stalag épargné jusqu'à présent par les bombardements aériens, nous n'en pressentions pas moins que cela pouvait ne pas continuer. Ces appréhensions se sont confirmées.

La guerre continue. Lors des récents événements, les P. G. Français qui furent les premiers, sitôt la vague d'avions passée, à foncer au secours des victimes, gardèrent un magnifique sang-froid. Il importe que cela se poursuive.

C'est dans de telles circonstances que sans faire fi de l'initiative individuelle, l'on sent qu'il faut se resserrer et revenir à une discipline un peu oubliée. D'autres coups durs peuvent se présenter, au cours desquels il faudra à nouveau garder prudence et sang-froid, rester à votre place et vous grouper derrière vos hommes de confiance et chefs de camp, dont c'est le rôle de vous diriger.

PRESENCE.

VISITE DES DELEGUES DE LA MISSION SCAPINI

Après avoir visité le 15 Octobre les kommandos disciplinaires, Mrs COCAIGN et BERNIER, de la mission Scapini, ont visité le Stalag XXB.

Après avoir parlé, dans la matinée du 15 octobre, aux hommes de confiance de la région de Danzig, réunis au kommando Danzig-Strohdeich, ils furent dans l'après-midi les hôtes du kommando Marineoberbauamt de Gotenhafen, où les hommes de confiance locaux étaient réunis dans les mêmes conditions.

Le 17 Octobre, Willenberg dans la matinée et l'hôpital dans l'après-midi eurent à leur tour leur visite.

Outre les questions matérielles du Stalag, des questions plus générales furent abordées. A deux reprises, à Gotenhafen et à Willenberg, Mr Cocaign s'adressa dans la salle de spectacles à ceux qui étaient venus l'entendre.

Avec une verve imagée, il nous dépeignit rapidement la situation actuelle de la France, et ses paroles consolantes firent grosse impression.

Il insista sur le fait que notre pays, malgré sa défaite écrasante, malgré les privations énormes et bien que privé de deux millions de ses hommes, prisonniers ou requis en Allemagne, tient toujours debout.

Le ravitaillement est extraordinairement difficile, mais la France n'est pas transformée en un vaste marché noir comme on pourrait être tenté de le croire. Chacun cherche à se débrouiller le mieux qu'il peut pour nourrir sa famille et, s'il ne faut pas sous-estimer le mal, il ne faut pas non plus l'exagérer.

En quelques phrases vigoureuses, il fit également justice des infâmies colportées sur les femmes françaises. Si les "professionnelles" continuent à faire leur commerce, si quelques femmes, en raison des circonstances ont pu faillir, l'immense majorité des femmes françaises garde une tenue exemplaire. Dans une réunion de femmes de prisonniers tenue en France lors de son passage, le délégué a pu constater avec quelle fidélité, avec quelle foi nos femmes attendent notre retour, combien leurs yeux brillaient lorsque l'orateur parlait du compagnon de leur vie séparé d'elles et qu'elles retrouveront un jour avec tant de joie.

Quant à l'opinion publique française, s'il suffit d'aborder certains sujets pour rallier l'unanimité, elle reste dans le détail tiraillée à droite ou à gauche selon l'opinion de chacun.

Mr Cocaign nous a incités à rester un bloc cohésif et à préparer dès maintenant l'avenir. Il importe de supprimer entre nous les discussions oiseuses où chacun reste sur ses positions, de chercher plutôt à se rencontrer sur des points d'intérêt commun, de travailler à dégager les grands problèmes du futur, de former les cadres correspondants de façon à ne pas perdre de temps lors de notre retour et dans tous les cas qui peuvent se présenter, de garder une discipline parfaite.

Parlons un peu maintenant de quelques questions générales dont nous avons discuté avec les délégués :

Relève — Pour l'avenir, rien de prévu. Pour le passé, nous avons été très heureux d'apprendre que notre Stalag était un de ceux où la relève s'était passée le plus justement et où il avait été le plus tenu compte des propositions faites d'après l'âge et la situation de famille par l'Officier Conseil et l'homme de confiance. Nous devons à ce sujet remercier les Autorités allemandes de leur haute compréhension.

Vêtements — Nous n'avons plus grand chose à attendre de ce côté. La situation économique de la France ne lui permet pas de faire plus que le gros effort qu'elle fait actuellement pour ses prisonniers. Certaines promesses m'ont cependant été faites, dont je ne parle pas afin de ne pas provoquer de déceptions.

Transformation — Celle-ci a été pratiquement arrêtée à dater du 1. Octobre, ce qui règle tout.

En partant, Mrs Cocaign et Bernier m'ont chargé de transmettre leur meilleur souvenir à tous les camarades qu'ils n'ont pu toucher; en votre nom, je les ai remerciés du dévouement qu'ils apportent à notre cause et des espoirs que leur visite a éveillés chez nous.

Gérard Jannet.

PAROLES de FRANCE

Votre Homme de Confiance, le Sergent-Chef JANNET, vous donne dans ce même Numéro de Présence un compte-rendu du passage au Stalag XXB des Délégués de La Mission SCAPINI.

Ces visites, vous le savez, ne peuvent être que rares car la Délégation de Berlin ne dispose que de 5 équipes de Délégués et il existe en Allemagne environ 70 Stalags et plus de 70 000 Kommandos; c'est donc notre tâche à nous Officiers Conseils et Hommes de Confiance des grands et petits Kommandos de transmettre et faire partager à tous nos camarades le réconfort que nous apportent ces visites.

Je crois que celle-ci fut pour tous ceux qui purent assister aux réunions de Danzig, de Gotenhafen et de Marienburg particulièrement intéressante. L'un des Délégués, Monsieur COCAIGN avait eu en effet l'occasion d'aller en France cet été et a pu nous livrer un peu de ses impressions.

Grâce à lui, nous savons maintenant que si la France comme tout pays après une grande défaite est encore désorientée et cherche sa voie, il n'en est pas moins vrai que les réactions de la majorité du pays restent saines et que tous nous pouvons avoir foi dans les facultés de redressement de notre patrie.

Le marché noir, bien que malheureusement fort courant, n'est tout de même pas le roi partout et il faut à ce sujet faire une distinction entre les efforts de la population urbaine pour se procurer des vivres auprès des cultivateurs, réaction normale devant les difficultés du ravitaillement, et les agissements de certains trafiquants, souvent connus et qui, nous l'espérons, seront plus tard traités comme ils le méritent.

INFORMATIONS

DOTATION MENSUELLE DE CIGARETTES :

Depuis le 1. Octobre 1943, les p. g. ne peuvent plus commander qu'une quantité de 75 cigarettes par tête et par mois, au lieu de 120 comme précédemment. En outre, il ne sera plus accepté de commande pour des mois écoulés.

Je rappelle à ce sujet que le service du tabac est un service purement allemand. Je reçois assez souvent des réclamations d'hommes de confiance qui se plaignent de la lenteur de la livraison. Il leur appartient à ce moment de s'adresser à leur Kdo-Führer, qui lui seul est qualifié pour réclamer, et de s'assurer auprès de lui que la commande et l'argent partent à temps pour arriver au Stalag avant le 10 de chaque mois.

DEPLACEMENTS :

Il est de plus en plus fréquent que des camarades, mutés du camp dans un kommando ou inversement, réclament à l'homme de confiance l'envoi de telle chose oubliée : capote, valises, etc... Cela oblige à un supplément de correspondance, et de plus, ainsi que le cas s'est déjà produit, différentes choses peuvent être perdues au cours de ces envois. La lourdeur de certains paquetages fait que de tels oublis ne sont pas toujours fortuits : il peut être tentant de se faire adresser son paquetage à domicile, plutôt que de le porter soi-même.

Il a été dit dernièrement que le paquetage des p. g. devait être allégé de façon que chacun puisse transporter le sien lui-même lors de tout déplacement. Veuillez donc prendre note pour l'avenir que, sauf cas spéciaux, nous ne prendrons plus en considérations de telles réclamations, chacun étant responsable de ses propres affaires.

ETIQUETTES COLIS :

Etiquettes colis adressées à la Direction du Service des P. G.

Ci-dessous, le texte d'une lettre qui nous a été adressée, en date du 15 Septembre, par la Direction des P. G. de Lyon :

"La Direction du Service des Prisonniers de Guerre reçoit actuellement un grand nombre d'étiquettes envoyées par les prisonniers, étiquettes qui ne portent aucune indication de la qualité de l'intéressé.

"Or, actuellement, d'après les instructions données, seuls les prisonniers d'origine Corse devraient adresser des étiquettes.

"Je vous serais obligé de bien vouloir prévenir tous vos camarades et en particulier ceux des Kommandos que les étiquettes qui ne porteraient pas d'une façon nette l'indication du motif pour lequel elles ont été envoyées à la D.S.P.G., authentifié par l'homme de Confiance, ne recevront aucune suite."

COMPTES EN BANQUE :

La Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, 50, rue d'Anjou, PARIS, nous adresse une lettre dont veuillez trouver ci-dessous la teneur. Il est bien entendu qu'il s'agit de notre part d'une information et non d'une recommandation :

"Les prisonniers de guerre étant autorisés à se faire ouvrir des comptes en banque, et certains d'entre eux nous ayant déjà honorés de leur confiance, nous vous serions obligés de vouloir bien faire connaître dans votre Camp, que nous mettons nos Services à leur disposition.

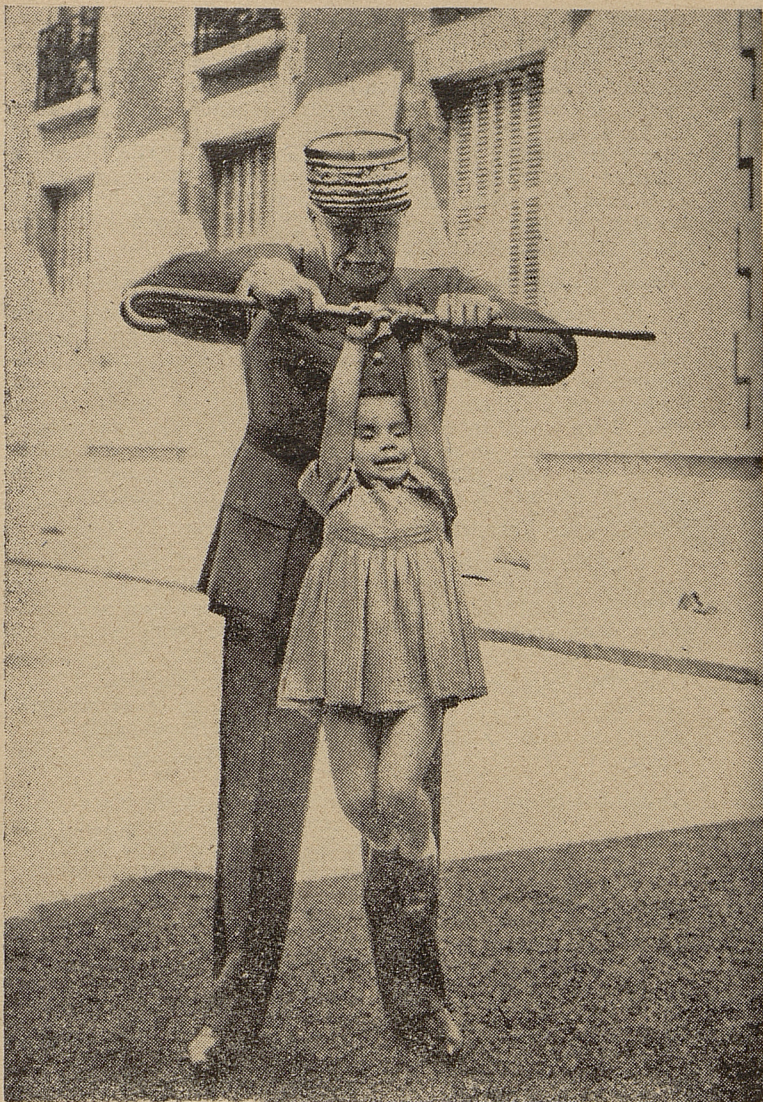
"L'étendue de notre réseau d'Agences, tant dans le midi de la France que dans l'Afrique du Nord, leur donne toutes facilités, et notre situation d'établissement de crédit de premier ordre peut leur inspirer toute confiance.

"Nous pensons, outre les ressortissants métropolitains, intéresser particulièrement les Nord-Africains, qui retrouveront chez nous une banque certainement connue et appréciée avec laquelle beaucoup d'entre eux ont déjà eu des rapports.

CONCOURS LITTÉRAIRE :

Le Service d'aide intellectuelle et sportive aux Prisonniers de Guerre, 112, cours Gambetta, LYON, nous fait part d'un concours ouvert aux P. G. des différents camps.

Il s'agit de deux prix littéraires, le Prix LUGDUNUM, offert par les éditions LUGDUNUM, et le Prix LE MARGUET, offert par les courriéristes de la presse lyonnaise et de la presse parisienne repliée, qui sont accordés pour les deux meilleurs manuscrits de premier roman. Je dis bien : **Premier roman**, car son auteur ne doit pas avoir déjà fait paraître de roman. Il peut toutefois avoir fait publier des œuvres autres qu'un roman (contes, nouvelles).



De même, dans l'immense majorité des cas, la conduite des femmes françaises est restée pleine de dignité et de fidélité. Monsieur Cocaign qui a en l'occasion en France de réunir des femmes de Prisonniers nous signale toutefois le chagrin qu'il a pu déceler chez beaucoup d'entre elles, chagrin du à l'indifférence et au manque de tendresse qui se font jour dans les lettres venues d'Allemagne.

Donc, mes chers camarades, que chacun fasse un petit examen de conscience; essayons de mettre dans nos lettres un peu plus d'affection et de compréhension, pour les difficultés devant lesquelles nos familles se trouvent en France. Evitons par contre d'y étaler nos propres ennuis et encore bien moins des paroles stériles et ineptes sur la marche des événements. La seule de nos peines que nous ayons le droit de faire paraître dans notre correspondance est celle que nous éprouvons d'être séparés de ceux que nous aimons. Nous serons ainsi toujours sûrs d'être compris et de ne pas porter atteinte au moral dont nos familles ont tant besoin elles aussi pour tenir le coup.

Rappelons nous enfin que notre premier devoir est de revenir en France en bonne santé physique et morale, disciplinés vis à vis des cadres qui se sont dégagés parmi nous au cours de trois ans et plus de captivité et qui sont les Hommes de Confiance et les chefs de Kommandos. Disciplinés aussi en France, vis à vis de notre grand Chef, le Maréchal PETAIN, dont la photographie reproduite ici vous montre la belle vitalité.

Chacun à notre échelon, nous serons appelés à servir et à participer derrière lui au redressement de la France. A nous d'y réfléchir et de nous imprégner dès maintenant des idées d'obéissance, de dévouement, de propreté morale qui nous permettront lorsque sonnera pour nous l'heure du retour, d'être prêts à répondre à son appel.

20 Octobre 1943.

Le Capitaine Odier, Officier Conseil.

Les prix sont prévus pour deux romans exclusivement. Cependant un recueil de très bonnes nouvelles inédites pourrait exceptionnellement être accueilli.

Les Editions LUGDUNUM se chargent de tous les frais d'édition des romans lauréats, qui seront tirés à 3.000 exemplaires au minimum. Les autres conditions seront à fixer par contrat entre l'auteur et les éditeurs.

Le temps presse pour les amateurs car les manuscrits doivent être parvenus à Lyon avant le 20 Décembre 1943.

ETIQUETTES COLIS —

Le contrôle postal attire l'attention sur ce qui suit :

1^o) A l'envoi, tous les P. G. doivent inscrire sur leur étiquette-colis, leur adresse personnelle et de leur main. Celles qui n'auront pas été remplies complètement, de telle façon que les expéditeurs du colis (Parents, femme, etc.), n'aient plus qu'à les coller sur leur envoi, ne seront plus acceptées et seront mises au panier.

Il ne sera plus toléré également qu'un P. G. envoie une étiquette pour un autre; le nom du destinataire du colis doit être celui de l'expéditeur de l'étiquette.

2^o) Dans le cas où les étiquettes sont adressées à une société de secours quelconque, la nationalité du P. G. doit être entièrement et lisiblement écrite. Ex. : Français, Belge, etc...

ENVOIS D'ARGENT à valoir sur les cartes personnelles —

De plus en plus fréquemment, des camarades nous demandent de faire expédier à leurs familles certaines sommes à valoir ou pour solde du compte inscrit sur leur carte personnelle.

Or ces envois ne sont pas de notre ressort, et la demande doit en être faite, de même que pour les mandats, par l'intermédiaire du Kdo-Führer qui possède des instructions précises à ce sujet.

Veillez donc pour des cas semblables avoir recours à lui, au lieu de nous charger d'un travail qui n'est pas dans nos attributions et dont nous ne pouvons prendre la responsabilité, des pertes de courrier éventuelles pouvant provoquer la non exécution d'une de ces demandes et nous attirer des reproches.

Il en est de même des sommes à valoir sur crédits portés sur carte de la trésorerie, que des camarades voudraient retirer pour eux-mêmes, comme argent de poche.

Gérard Jannet.

POUR LES TRANSFORMES

COSTUMES : De nombreux ex-p. g. continuent à écrire à l'homme de confiance du Stalag en demandant des renseignements au sujet des costumes civils arrivés pour eux. Ceux-ci leur seront distribués par les compagnies allemandes dont dépendait leur kommando avant transformation. Avis leur sera donné de la date à laquelle ils pourront aller les retirer. Nous ne pourrions pas donner de plus amples renseignements à ceux qui persisteraient à nous écrire.

BELGIQUE

Habillement.

Par sa circulaire Nr. 4 du 19 février dernier le "Service pour les Prisonniers de Guerre" à Bruxelles autorisait les hommes de confiance des Stalags à lui communiquer les noms et matricules des camarades ayant le plus grand besoin d'uniformes neufs. Ces noms et matricules devaient faire l'objet de deux listes, le nombre de demandes ne pouvait dépasser 10% de l'effectif pour la première liste et 5% pour la seconde.

Cette circulaire n'est parvenue le 16 avril. Dès le 17 je la communiquais aux hommes de confiance des Kommandos en leur demandant de me faire connaître les camarades dont les effets d'habillement étaient en très mauvais état. Je précisais que les demandes pour un même Kommando devaient être classées en donnant la priorité aux situations vestimentaires les plus critiques.

La première liste fut envoyée le 28 mai, la seconde le 29 juillet.

Si j'ai rappelé la circulaire Nr. 4 précitée, ainsi que ma note du 17 avril aux hommes de confiance des Kommandos, c'est que beaucoup de camarades m'ont écrit au sujet de récents renseignements donnés en Belgique aux familles quant à l'habillement des P. de G. D'après ces renseignements il

est possible aux P. de G. d'obtenir par mon intermédiaire, des effets neufs du "Service pour les P. de G." (O.T.A.D.). Comme vous l'avez vu par ce qui précède mes demandes ne peuvent dépasser le maximum fixé et mes listes furent établies d'après les indications des hommes de confiance. Il est donc inutile de me faire parvenir des demandes individuelles. J'ai exposé à nouveau au Lieutenant-Général KEYAERTS notre situation déplorable quant à l'habillement. Si l'introduction d'une nouvelle demande nous est autorisée j'en informerai aussitôt les hommes de confiance des Kommandos qui me feront connaître leurs besoins.

Prisonniers de Guerre nécessiteux

Je rappelle aux hommes de confiance qu'ils ont à me faire connaître les noms et matricules des camarades nécessiteux. Il est tenu une liste de ces camarades et procédé mensuellement à la vérification des colis reçus. Une étiquette est envoyée en Belgique au nom de ceux qui ne reçoivent pas leurs deux colis mensuels. J'insiste auprès des camarades nécessiteux pour qu'ils n'envoient pas d'étiquettes aux expéditeurs des colis ainsi reçus car seules sont honorées les étiquettes portant le cachet de l'homme de confiance.

Trousse pour Furonculose

L' "Aide Sanitaire aux P. de G." de la Croix-Rouge de Belgique vient de créer une trousse spéciale destinée aux P. de G. atteints de furonculose. Ces trousseaux sont accompagnés d'un mode d'emploi détaillé et se composent d'un traitement externe et d'un traitement interne.

Traitement externe : Pommade contre la furonculose
Comprimés de Clonazone (pour lavage)
Mercurochrome ou Mercurochardyl
Gaze hydrophile, Ouate, Bandes et si possible du Sparadrap.

Traitement interne : 200 comprimés de levure de bière
1 boîte de comprimés Ferments Lactiques
Pilules de Cascara (dépuratif léger)
Potion spécifique contre furonculose

Les trousseaux sont envoyés aux Hommes de Confiance des Stalags qui les tiendront à la disposition de leurs camarades.

Liebesgaben reçus en septembre

Du Comité International de la Croix-Rouge :
60.000 cigarettes.

De la Croix-Rouge Danoise :
3 caisses de lait (pour les malades).

De la Croix-Rouge de Belgique :
120 paquets de talc
260 paquets de tisane
264 colis nationaux.

Collecte en faveur du Secours d'Hiver

Reçu du Kdo 38 (Elbing - Schichau) 24 RM.
Total au 6. 10. 43. 372 RM. 50

L'Homme de Confiance des Belges,
Adjudant DUCHESNE.

EXPOSITION ARTISANALE

Novembre ! Les travaux sont en cours, quelques-uns en voie d'achèvement, et bientôt la question de l'expédition se posera. C'est encore à vous, Hommes de Confiance, que nous avons recours pour vous demander d'en assurer le bon fonctionnement. Le camion de la Croix-Rouge atteint certains gros Kommandos, pour qui la question expédition est ainsi toute résolue. Il serait souhaitable que les Kdos voisins, ne bénéficiant pas du même avantage, puissent y centraliser leurs envois. En cas d'impossibilité, reste la voie ordinaire.

Je vous serais reconnaissant, en outre, de m'envoyer, pour fin Novembre, le nombre approximatif des participants parmi vos camarades, en vue de l'organisation de l'Exposition au Camp, et si possible la désignation générale de l'oeuvre, comme : Menuiserie... Charpente... Amenblement... Fer, etc...

Devant l'impossibilité de la participation des délégués de Kommandos au Jury, celui-ci a été choisi au Camp et jugera avec impartialité et compétence. Nous pouvons compter sur le concours de Messieurs : Aufray (instituteur), Auquier (belge, maître-menuisier), Bourgeois (électro-mécanicien du Génie), Delangue (ingénieur du froid industriel), Gascuel (ingénieur des travaux publics), Gaspard (belge, docteur en sciences), Liagre, Marchal (secrétaire de l'homme de Confiance), Marion (dessinateur industriel), Perrot, Vigier (ingénieur des Arts et Métiers), Vivet (décorateur).

La bonne volonté générale, l'entrain et l'émulation que nous constatons chez les participants sont les meilleures garanties du succès de votre Exposition, sur l'importance de laquelle je ne reviendrai pas.

D'avance, merci.

Jean Brasier.

MUTUELLE DU STALAG XX B

RAPPORT MENSUEL SEPTEMBRE 1943

Fonds de Secours disponible au 31 Août 1943	Fr.	430.502,—	
Don de l'Ofilag II B		10.400,—	
Dons et cotisation du mois		36.870,—	
	Fr.	477.772,—	
Secours aux Familles nécessiteuses art. 1	Fr.	45.900,—	
Allocations-décès art. 2		10.560,—	
Secours exceptionnels art. 3		9.000,—	Fr. 69.814,—
Achats d'appareils divers art. 4		2.674,—	
Avances		1.680,—	
	Fr.	407.958,—	
Disponible au 30 Septembre	Fr.	40.589,—	
Fonds de secours spécial "Graudenz"		16.564,—	
Disponible au 31 Août	Fr.	57.153,—	
Dons du mois		14.360,—	
Secours distribués	Fr.	42.793,—	
Disponible au 30 Septembre	Fr.	450.751,—	
Total disponible au 30 Septembre	Fr.	450.751,—	
dont : Fr.			
29.474,80 en caisse			
55.727,80 en compte à la Verwaltung du Stalag			
345.252,40 en compte au Commissariat Général			
20.000,— en compte "Maison du Prisonnier"			
296,— en compte "Yves Glotin — Bordeaux"			

ACTIVITE DU MOIS

Demandes de secours : 20
Dossiers transmis pour enquête : 33
Secours immédiats prévus : Fr. 42.000,—
Résultats d'enquête parvenus : 28.

Après vous avoir exposé sincèrement nos difficultés dans mon rapport mensuel du mois d'Août, je voudrais vous faire partager la satisfaction éprouvée à l'examen des chiffres ci-dessus. Malgré un apport global de 63.384 Fr., nous avons pu réduire de 20.340 Fr. le total de nos fonds disponibles, ceci sans recourir à des moyens exceptionnels.

Les nouvelles de notre Centre d'entr'aide sont excellentes : au vu des résultats d'enquête qui lui sont parvenus, près de 20.000 Fr. ont été répartis immédiatement par lui et notre camarade Gardel m'annonce que la question de nos "Fonds en souffrance" sera réglée très prochainement par le Secrétariat Central.

Je profite de cette nouvelle occasion pour insister tout particulièrement sur l'aide généreuse que nous recevons de différents camarades rapatriés : si Paris est devenu le centre de ralliement de ces anciens Mutualistes dévoués qui s'entre-tiennent de nous régulièrement deux fois par mois, je puis aussi citer la région du Nord où, à Lille, à l'initiative de Gérard Sion, une assemblée de 15 anciens Mutualistes a pu se réunir et a envisagé de collecter des fonds à notre intention.

Tous les efforts tentés à ce jour nous ont mis à la tête d'un fonds de secours important et s'il ne s'est pas réduit suffisamment peut-être à votre gré, c'est que surtout nous n'avons pas voulu sortir de la ligne de conduite fixée à nos statuts et que nous désirons réserver scrupuleusement les fonds recueillis aux familles de nos camarades du XX B. Malgré les obstacles que je n'ai pas voulu plus longtemps vous cacher, nous avons distribué depuis ce début d'année, en secours de toute nature, la somme globale de :

432.559 Frs.

Cette fin d'année nous récompensera davantage encore et notre disponible sera sérieusement entamé par l'étude définitive des nombreux dossiers restés en suspens par suite de la lenteur des enquêtes.

A notre dernière réunion du bureau, nous avons décidé de participer à la collecte annoncée dans le dernier numéro de Présence par notre camarade Georges Deschamps. Cette

collecte a pour but d'assurer un meilleur Noël 43 aux enfants de nos camarades décédés en captivité.

Parmi les nombreuses lettres de remerciements que notre Centre d'entr'aide a reçues, j'ai relevé les deux textes suivants qui vous diront mieux que je ne pourrais le faire la joie que vous apportez aux foyers secourus.

"Etant un peu souffrante, j'ai un peu tardé à vous répondre, mais je puis vous assurer que j'ai été très touchée en recevant le mandat de 1200 Fr. que vous avez bien voulu me faire parvenir et vous serez bien aimable de me servir d'interprète près de nos malheureux prisonniers pour les remercier en mon nom d'avoir bien voulu donner leurs oboles pour nous venir en aide. C'est ce qui me touche le plus, c'est de voir que ce sont des malheureux prisonniers qui ne nous oublient pas. Vous leur direz que je les remercie ainsi que mes petites du fond du coeur..."

"Veuillez je vous prie, remercier en mon nom et celui de mes poupées tous les camarades de mon cher prisonnier et dites leur que je suis très touchée de leur beau geste de solidarité, d'entr'aide et de sympathie qu'ils ont eu pour moi et c'est d'un coeur bien ému et sincère que je leur demande d'accepter avec ma profonde reconnaissance mes plus vifs remerciements..."

Collecte en faveur des camps disciplinaires — Lorsque fin Mai, je lançais un appel en vue de constituer un fonds de secours spécial à l'intention des familles nécessiteuses des camarades de ces camps, j'avais tout lieu de croire que cet appel serait entendu par tous et plus particulièrement par les camarades ayant terminé leur peine. Si j'enregistrais des résultats positifs, il n'en est pas moins vrai que seuls 24 kommandos ont répondu à cette invitation.

J'avoue que nous nous attendions à plus d'esprit de compréhension de la part des camarades libérés. Je m'en voudrais cependant de voir cette observation faire l'objet d'une interprétation générale puisqu'il est non moins exact que 65.553 Fr. ont été collectés et que la plupart des libérés n'ont pas voulu laisser échapper cette occasion de nous exprimer leur reconnaissance.

Peut-être certains jugeront-ils suffisants les 42.000 Fr. dont je dispose encore et si c'est là la seule raison de leur abstention, ceux d'entre vous qui ont laissé passer inaperçu notre demande de fonds suivront avec intérêt les fluctuations de ce compte spécial et pourvoiront à sa modicité dès que le besoin s'en fera sentir.

Modifications aux Statuts — Conformément aux dispositions de l'article 2 de nos Statuts, le bureau de la Mutuelle a pourvu au remplacement de l'Adjudant Marcel Boutry, président sortant.

Le Sergent-Chef Gérard Jannet, homme de Confiance général du Stalag, devient de droit Président du Bureau, où nous avons également accueilli Bernard du Crest, représentant des Mutualistes du XX A et Jean-Paul Charrière, nouvel homme de Confiance du Camp de Willenberg.

Nous répondons au désir général de nos adhérents en conservant parmi nous l'Adjudant Marcel Boutry dont vous avez pu apprécier le dévouement depuis le début de cette captivité et dont les conseils nous seront toujours de la plus grande utilité.

Paul Saint Venant.

LEGISLATION

Législation sur la Délégation familiale au profit des familles des prisonniers de guerre

Comme nous sommes assez souvent interrogés au sujet de cette question que nos camarades appellent improprement, maintenant, l'allocation militaire, nous jugeons utile d'en faire un nouvel exposé, à la faveur d'un nouveau décret rendu au cours du deuxième trimestre 1943 dont nous poursuivons l'étude.

Cet exposé intéresse tous ceux de nos camarades qui ne touchent ni solde civile ni solde militaire.

La loi du 20 juillet 1942 a remplacé, à compter du 1er juillet 1942, le régime des allocations militaires, institué par la loi du 1er septembre 1939, par celui d'un nouveau mode de subvention appelé "délégation familiale". En conséquence la loi du 1er septembre 1939 sur les allocations militaires est abrogée en ce qu'elle a de contraire à la nouvelle loi.

Les Bénéficiaires :

La délégation familiale a été attribuée :

1^o) Immédiatement et sans nouvelle formalité, ni nouvelle évaluation de leurs ressources, à tous ceux qui, le 25 juillet 1942, bénéficiaient de l'allocation militaire :

a) Aux femmes et aux enfants des prisonniers, la délégation familiale est servie intégralement même dans le cas où ces intéressés ne touchaient que des allocations partielles ou quelques unes seulement des majorations.

b) Les ascendants par contre ne touchent la délégation que dans la proportion où ils bénéficiaient antérieurement des allocations militaires. Par exemple le père ou la mère d'un prisonnier qui ne percevait que la moitié ou les trois quarts de l'allocation militaire ne perçoit maintenant que la moitié ou les trois quarts de la délégation familiale.

2^o) Nouveaux bénéficiaires sur décision administrative provoquée par la demande à la mairie du domicile des intéressés et pour compter seulement de la date de cette demande.

L'attribution de la délégation familiale est subordonnée à des conditions différentes de celles qui motivaient l'octroi des allocations militaires.

a) La délégation familiale sera accordée aux femmes et aux enfants de prisonniers, qui ne touchaient pas auparavant les allocations militaires, si leurs ressources ne dépassent pas un certain maximum fixé par le barème établi pour chaque département et reproduit ci-dessous.

b) Elle est aussi accordée aux autres personnes à charge du prisonnier, notamment les ascendants et les enfants qui ont dépassé l'âge donnant droit aux majorations, lorsque leur état de nécessité aura été reconnu.

Retrait de la délégation familiale. La délégation familiale est supprimée dès que les ressources des délégataires viennent à dépasser le maximum fixé par le barème départemental ci-dessous.

En cas d'indignité, la Commission Cantonale compétente pourra retirer aux ayants droit des prisonniers le bénéfice de la délégation familiale et le cas échéant en attribuer la totalité ou une fraction à la personne qui assume à leur place les fonctions de chef de famille.

Consistance de la délégation.

La délégation familiale ainsi prévue comporte :

- une indemnité principale réservée, en principe, à l'épouse du prisonnier ;
- des majorations pour enfants
- des majorations pour ascendants à la charge du soutien de famille.

Les majorations pour enfants sont accordées pour ceux âgés de moins de seize ans. Toutefois elles peuvent être accordées ou maintenues jusqu'à l'âge de dix-sept ans si l'enfant est placé en apprentissage ou s'il est, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, dans l'impossibilité de se livrer à un travail salarié. Elles seront également maintenues jusqu'à l'âge de vingt ans si l'enfant poursuit ses études.

Evaluation des ressources faite par l'autorité compétente.

Toutes les ressources de la famille doivent entrer en ligne de compte donc, y compris, les revenus des personnes à charge et les allocations familiales. Les revenus du travail sont comptés pour les trois quarts seulement, les autres ressources pour la totalité.

Le barème ci-dessous des ressources maxima ouvrant droit à la délégation familiale est établi pour une personne seule et doit être majoré d'un tiers par personne à charge.

Départements	Communes		Départements	Communes	
	urbaines	rurales		urbaines	rurales
Ain	975	800	Loire Inférieure	1000	800
Aisne	1000	875	Loiret	975	850
Allier	975	800	Lot	900	750
Alpes (Basses)	950	800	Lot et Garonne	900	750
Alpes (Hautes)	950	800	Lozère	900	750
Alpes Maritimes	1000	850	Maine et Loire	975	800
Ardèche	950	750	Manche	950	775
Ardennes	1025	875	Marne	1000	800
Ariège	900	750	Marne (Haute)	975	775
Aube	975	775	Mayenne	900	775
Aude	950	775	Meurthe et Moselle	1100	850
Aveyron	950	750	Meuse	975	800
Belfort (Territ. de)	1000	800	Morbihan	950	750
Bouches-du-Rhône	1025	850	Nièvre	975	800
Calvados	1100	925	Nord	1200	1000
Cantal	900	775	Oise	1000	875
Charente	950	750	Orne	900	775
Charente Maritime	950	750	Pas de Calais	1200	1000
Cher	975	800	Puy de Dôme	975	775
Corrèze	900	750	Pyrénées (Hautes)	900	750
Corse	900	750	Pyrénées Orientales	950	775
Côte d'Or	975	800	Pyrénées (Basses)	950	775
Côtes du Nord	950	750	Rhône	1025	850

Creuse	900	750	Saône (Haute)	975	800
Dordogne	900	750	Saône et Loire	975	800
Doubs	1000	800	Sarthe	975	775
Drôme	975	800	Savoie	975	800
Eure	975	800	Savoie (Haute)	975	800
Eure et Loir	975	850	Seine	1410	—
Finistère	950	750	Seine Inférieure	1000	800
Gard	950	800	Seine et Oise	—	—
Garonne (Haute)	1000	800	Zone A	1410	—
Gers	900	750	Zone B	1270	1050
Gironde	1000	800	Sèvres (Deux)	900	750
Hérault	950	800	Somme	1000	875
Ille et Vilaine	950	750	Tarn	1000	800
Indre	950	800	Tarn et Garonne	900	750
Indre et Loire	975	800	Var	1000	875
Isère	1000	800	Vaucluse	1000	825
Jura	975	800	Vendée	900	750
Landes	950	775	Vienne	950	750
Loir et Cher	975	800	Vienne (Haute)	950	750
Loire	1025	850	Vosges	975	800
Loire (Haute)	900	775	Yonne	975	800

Exemples de calcul permettant de déterminer si une personne a droit ou non à la délégation familiale :

1) Pour une femme de prisonnier, sans enfant, habitant une commune urbaine du département de la Corrèze le barème est de 900 francs.

Si elle travaille et reçoit un salaire mensuel net de 1120 francs sans autres sources de revenus, il ne faut retenir que les trois quarts de son salaire soit 840 francs. Elle a donc droit à la délégation familiale.

2) S'il s'agit d'une femme de prisonnier, ayant un enfant, le barème doit être majoré de 1/3 soit 900 francs plus 300 francs égal 1200 francs. Elle aura droit à la délégation familiale si le montant total de ses revenus (ceux du travail n'étant retenus que pour les trois quarts) ne dépasse pas 1200 francs.

3) Si elle a 3 enfants le barème sera de 900 francs plus 300 plus 300 plus 300 égal 1800 francs. Elle aura droit à la délégation familiale si le montant total de ses revenus (calculé comme ci-dessus) ne dépasse pas 1800 francs.

Détermination du montant de la délégation familiale à toucher.

Le décret du 12 avril 1943 fixe le taux de l'indemnité principale à :

- pour Paris et le département de la Seine : 20 francs ;
- communes de Seine et Oise et Seine et Marne (Chelles, Lagny, Noisiel, Pomponne, Thorigny, Torcy, Vaires) situées dans un rayon de 25 kilomètres du département de la Seine : 17 francs ;
- communes de Seine et Oise situées hors du rayon de 25 kilomètres prévu ci-dessus, communes de Seine et Marne (Annet-sur-Marne, Brou, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Champs-sur-Marne, Chanteloup, Collégien, Combs-la-Ville, Conches, Courtry, Croissy-Beaubourg, Dampmart, Emerainville, Gouvernes, Le Pin, Lagnes, Mitry-Mory, Montevrain, Pontault-Combault, Saint-Thibault des Vignes, Villeparisis, Villevaude) et communes de plus de 100.000 habitants : 14 francs 50 ;
- communes de plus de 5000 habitants : 12 francs ;
- autres communes : 10 francs 50 ;

Les taux des majorations pour enfants sont de :

Enfants de :	Paris et	Communes de Seine et	Communes
	Communes de la Seine	Oise - Communes de Seine et Marne ci-dessus désignées - Communes de plus de 5000 habitants	de moins de 5000 habitants
	(francs)	(francs)	(francs)
premier rang	15,50	12 -	7 -
deuxième rang	16 -	12,50	7 -
troisième rang	18 -	14 -	11 -
quatrième rang	25 -	20 -	13 -
cinquième rang	25 -	20 -	13 -
par enfant en plus du cinquième augmentation de	25 -	20 -	13 -

Les taux des majorations pour ascendants sont de :

- Paris et département de la Seine : 7 francs,
- Autres localités : 6 francs.

Indemnités spéciales.

Un fonds national de solidarité permet de servir des indemnités spéciales après décision rendue, sans possibilité de recours, par une commission cantonale :

- 1) à ceux qui, malgré le versement des délégations familiales, ne disposeraient pas de ressources habituellement suffisantes.
- 2) Exceptionnellement à des personnes ne touchant pas la délégation familiale.

René Marchal.

COMITE D'ETUDES

Aux instituteurs de la Seine :

On nous prie de vous informer qu'un Centre d'Entr'aide aux instituteurs de la Seine, Prisonniers de guerre, fonctionne au siège de l'Administration de l'Enseignement Primaire de la Seine, 25, Place de la Madeleine et sous le patronage de Mr l'Inspecteur Général, Administrateur.

Pour resserrer les liens qui l'unissent à ses camarades prisonniers de guerre la Direction du Centre d'Entr'aide nous demande le plus rapidement possible les noms et adresse des instituteurs de la Seine se trouvant à notre Stalag.

Que les Instituteurs exerçant dans le département de la Seine m'envoient donc, sous couvert de l'Homme de Confiance du Stalag, leur nom, leur matricule et leur adresse civile.

Le Centre d'Entr'aide s'efforcera de leur envoyer, sur leur demande, le Bulletin Officiel de l'Enseignement, des livres, ainsi que tous renseignements intéressant le domaine de l'enseignement primaire et ceci, naturellement, dans toute la mesure du possible.

EMPLOIS RESERVES

Les emplois réservés ont été supprimés à dater du 31 Décembre 1939. Un projet de loi est actuellement à l'étude à ce sujet. Cependant les certificats d'aptitude délivrés aux militaires ayant concouru avant la guerre pour un emploi réservé restent toujours valables. Les intéressés, actuellement prisonniers, peuvent d'ailleurs être nommés durant la captivité; mais ces nominations faites à titre précaire sont rares.

Ce projet de loi prévoit que des emplois réservés seront accordés dans certaines conditions aux titulaires d'une pension d'invalidité.

Par ailleurs les anciens militaires des armées de terre, de mer ou de l'air qui sont restés trois ans sous les drapeaux dont un an au minimum au titre de services volontaires pourront bénéficier du droit spécial de priorité conféré par la loi du 6 Janvier 1942 entrée en vigueur à la date du 1er Janvier 1943.

En ce qui concerne les emplois réservés le cas des prisonniers est étudié avec une particulière bienveillance et des dispositions spéciales sont prises à leur égard.

Le Ministre de la Guerre a organisé un service de documentation professionnelle et de placement pour les militaires de carrière.

Un centre fonctionne à Paris, 16, rue Saint-Dominique, un autre à Vichy Hotel International. Un bulletin très documenté est publié à Paris où d'ailleurs tous renseignements et conseils peuvent être donnés directement aux intéressés.

MONITEURS D'ETAT D'EDUCATION PHYSIQUE

Pour ce concours de recrutement des élèves moniteurs d'Etat il faut justifier de la possession du Brevet Elémentaire ou d'un diplôme équivalent. Cependant les candidats ne justifiant pas d'un diplôme équivalent doivent s'adresser au Commissariat général à l'Education et aux Sports.

Le concours de recrutement comprend un examen éliminatoire de 7 épreuves physiques dont voici, à titre d'information, les minima à atteindre imposés :

Epreuve masculine	18-22 a.	23-27 a.	28-34 a.	35-39 a.
Course de 100 mètres	13" 2	13" 2	14" 2	15"
Course de 1500 mètres	5' 10"	5' 10"	5' 35"	6'
Saut en long. avec élan	4m80	4m80	4m40	4m10
Saut en hauteur avec élan	1m30	1m30	1m25	1m20
Grimper à la corde sans les jambes	5m	5m	5m	4m50
Lancer du poids (7kg.257) (addition des 2 bras)	14m	14m	13m50	13m50

Lancer de balles de 60 gr. environ sur cible 1x1 à 15 m.

Epreuve non éliminatoire.

ADMISSION EN DEUXIEME MODERNE DES LYCEES.

A titre transitoire, lors des rentrées scolaires d'octobre 1943 et de 1944 les élèves sortant des classes de Troisième des collèges modernes peuvent être admis dans les classes de Seconde Moderne des lycées et collèges s'ils ont obtenu, aux épreuves du brevet élémentaire, une moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20.

Jean Aufray.

SPORTS

CAMP de WILLENBERG :

La section de natation du G.S.W. profitant de l'autorisation de se servir du bassin-réservoir du camp en tant que piscine, organisa en Juillet une réunion d'ouverture qui obtint un gros succès sportif et spectaculaire auprès d'un nombreux public de connaisseurs et de concurrents. Le temps, par la suite, ne permit pas d'organiser d'autres réunions. Les musiciens du camp nous assurèrent leurs concours et charmèrent les spectateurs par leur musique.

Résultats :

46 m. nage libre : 1. Giraud, 39"1/5. 2. Pietri. 3. Khalifa
46 m. vétérans : 1. Giraud, 39"1/5. 2. Potier, 44"2/5. 3. Degheil.
46 m. dos : 1. Khalifa, 50"3/5. 2. Brice, 54"1/5. 3. Vincent.
69 m. brasse : 1. Khalifa, 1'10"3/5. 2. Gambien, 1'15". 3. Georges
Plongeurs : 1. Giroud 2. Savy 3. Souchon.

Relais 4x23 m. intersections : 1. Rugby 1'17"4/5. 2. Athlétisme.
3. Football. 4. Escrime. 5. Vétérans.

Le 1. Août, la section d'Athlétisme organisa la "journée du Triathlon" où chaque athlète fit montre de ses qualités dans les différentes spécialités. De bonnes performances furent obtenues.

Classement :

1. Delalandre 971 points 2. ex-aequo Garcia M. et Aubry 910
4. Guichard 818 5. Bouissou 794 6. Cartignies 738 7. Roger 694
8. Deldicque 693 9. Wartelle 664 10. Sansen 659.

Le 8 Août, le G.S.W. organisa la journée des Sports d'Equipe, qui nous permit d'assister à divers matches ardemment disputés.

Résultats :

Volley-Ball

Nord bat Ile de France 21—11 et 21—13

Basket-Ball

Nord bat Ile de France 25 à 20 (17—12)

Rugby

Les Blancs battent les Bleus 5—3 (5—0)

Football

Ziegelgasse I bat Services du Camp 1—0 (0—0)

Le championnat du camp se termina sur ce dernier match où l'équipe championne fut battue pour la première fois. Malgré ce dernier résultat, les Services du Camp ne furent jamais en danger et remportèrent la première place; par contre, la lutte pour la seconde place fut vive et nous permit bien souvent d'assister à de grosses surprises.

Classements :

Equipes	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Services du Camp	10	7	2	1	16
Ziegelgasse I	10	7	1	2	15
Ziegelgasse II	10	6	1	3	13
Kdos du Camp	10	3	2	5	8
Petits kdos	10	3	1	6	7
Stalag	10	0	3	7	3

Coupe de Willenberg

28-8 Camp bat Ziegelgasse 3 à 0

Petits kdos bat Stalag 3 à 1

Finale :

4-9 Petits kdos bat Camp 5 à 3 (2 à 2)

Classement pour la 3ème place : Ziegelgasse bat Stalag 2 à 1

Basket-Ball

Matches inter-comités :

7-8 Normandie bat Comités Réunis 12 à 7 (5—2)

15-8 Paris bat Comités Réunis 12 à 6 (5—0)

Nord bat Normandie 40 à 14 (25—6)

Championnat inter-kommandos :

6-9 Stalag I bat Ziegelgasse-Petits kdos 27 à 26 (1—18)

Camp I bat Stalag II 22 à 15 (14—7)

Rugby

22-8 Blancs et Bleus 6 à 6 (0—6)

F. Sommet.

Championnats d'Athlétisme

Le G.S.W. a disputé ses championnats d'athlétisme le 22 Août. Le mauvais état du terrain ne permit pas de bonnes performances. Malgré cela, les concurrents se présentèrent en bonne forme, et dans beaucoup de spécialités les records du camp furent battus. Dans les courses, nous devons signaler le temps du 400 m., 1'02", excellent sur une piste en sable mou. Le Prix du Conseil Municipal de Paris se disputa sur le 1500 m. et fut remporté par notre camarade Guichard après une

très belle course. Dans les concours, signalons les 10 m. 38 au poids et les 5 m. 59 en longueur, records de Willenberg.

Nous remercions vivement nos camarades du Nogat-Lager dont la présence a contribué au succès de cette réunion sportive. Leurs coureurs sont tous méritants et Rocher a fait une très belle impression dans le 1500 m. Nous tenons surtout à les féliciter pour leur bonne volonté qui facilite beaucoup la tâche des organisateurs. Merci enfin à tous ceux qui ont bien voulu nous aider à la préparation du terrain; nous espérons seulement les voir plus nombreux la prochaine fois. Nous remercions également les autorités du camp qui ont assisté à cette réunion et ont présidé à la distribution des prix.

Résultats :

80 m. haies : Cathrin 13"3/5
100 m. : Cathrin 13"2/5
200 m. Aubry 30"
400 m. Cathrin 1'02" (Record)
1500 m. Guichard 5 m. 24" (Record)
Poids : Gobillard 10 m. 38 (Record)
Disque : Gobillard 27 m. 85 (Record)
Hauteur : Garcia M. 1 m. 42
Longueur : Croizier 5 m. 59 (Record)
Relais 4x100 m. 1. Rugby 56"3/5 2. Athlétisme 3. Nogat-Lager
4x100 m. 1. Athlétisme 4'43"1/5 2. Nogat-Lager, à 4 mètres.
R. Teale.

Kdo 142 — Nogat-Lager — L'équipe d'athlétisme du Nogat-Lager, qui avait déjà participé aux réunions de Willenberg, sans y faire trop mauvaise figure, a clôturé sa saison par une réunion un peu improvisée, mais qui réunit cependant 29 concurrents sur 127 Français présents au camp. Malgré le mauvais état de ce que nous appelons notre piste, et surtout la conformation de cette piste triangulaire, avec trois virages aigus, les résultats furent loin d'être médiocres :

100 mètres : Aubry et Legrand 13" 2/5
Poids : L. Renaut 8 m. 35
Longueur : Aubry 5 m. 09
Hauteur : Méon 1 m. 34
Triathlon : Aubry 904 points
Record du tour de camp : Lebas 52" 3/5
Relais — 6 fois le tour du camp : Equipe Lebas, Fontaine, Foltrane.

De généreux donateurs avaient permis de doter toutes les épreuves et les prix furent remis solennellement à tous les heureux lauréats par l'Adjudant-Chef Krakowka, notre chef de camp, qui tint à souligner le mérite des gagnants, et des autres dont beaucoup étaient novices il y a peu de temps.

H. Legrand.

SAVOIR

Le machinisme et sa productivité

QUELQUES EXEMPLES

Si depuis le XIX^{ème} siècle le développement du machinisme a augmenté la production et permis certainement une vie matérielle plus confortable, il est malheureusement pénible de constater que cette croissance sans cesse ininterrompue se fait aux dépens de l'homme qu'elle remplace au travail bien souvent.

Naturellement il est agréable de regarder fonctionner une machine outil et de s'extasier sur son merveilleux mécanisme, mais on en oublie trop vite qu'elle amènera peut-être la suppression du gagne pain de nombreux ouvriers, qui se verront obliger de quitter jusqu'à leur métier, et c'est là qu'apparaît le problème délicat soulevé par la productivité du machinisme.

Nous y avons tous bien souvent songé à cette question, parfois même de sérieuses discussions ont été soulevées, c'est donc qu'elle nous intéresse; aussi je crois que quelques exemples précis ne pourront que vous aider et vous étonner... Je les emprunte au livre intitulé "le monde cherche son équilibre" (annexe I) de Mr Pierre Mariotte, livre en partie conçu en captivité d'ailleurs.

Tout d'abord l'agriculture : elle nous donne quelques exemples de cette productivité qui retiendront l'attention de nos camarades cultivateurs.

FAUX FAUCHEUSES : Travaillant à deux faux, un homme coupe 3 ares à l'heure. Avec une faucheuse à moteur le même homme coupe 1 hectare à l'heure soit trente trois fois plus.
Faneuse : Sur une faneuse un homme en remplace vingt; sur un rateau un enfant remplace vingt hommes.

MOISSONNEUSES-LIEUSES : Les moissonneuses-lieuses ont multiplié par trente le rendement humain; les moissonneuses-

lieuses batteuses l'ont multiplié par cent soixante, car elles permettent de couper, battre et mettre en sacs la moisson de 25 ha en dix heures.

CHARRUE : Une charrue tirée par deux boeufs met quinze heures pour retourner 1 ha; par travail électrique il faut une heure.

ENGRAIS CHIMIQUES : Les engrais chimiques ont fait passer la récolte moyenne de blé de 9 quintaux à l'ha en 1914, à 16 quintaux aujourd'hui et l'on peut même obtenir 40 à 50 quintaux.

Voici maintenant quelques exemples empruntés au bâtiment et au terrassement.

BETONNIERE : Il y a quelques années encore, la fabrication du béton se faisait sur la base de 1 mètre cube par jour et par homme; aujourd'hui, avec une bétonnière et distribution par gaulette, on obtient 137 m³ par jour et par homme; à la foire de Leipzig, il y avait une machine à béton dont la production était de 70 tonnes à l'heure.

BRQUES : Au lieu de 450 briques fabriquées à la main par jour, une machine en fournissait 22.000 en 1930 et 49.000 aujourd'hui.

ROUTES : La réfection des routes aux Etats-Unis, avec une seule machine dirigée par deux hommes, retourne l'ancienne route et prépare la nouvelle, large de 20 mètres à raison de 4 kilomètres par journée de huit heures.

... Et maintenant pour les travailleurs de l'industrie.

VOITURES AUTOMOBILES : En 1904 une voiture représentait dans son ensemble 1291 heures d'ouvriers; en 1923, 133 heures; en 1936, 63 heures.

Soupapes : En 1931, en France il fallait 24 machines et 30 ouvriers pour rectifier 900.000 soupapes avec 2% de retard et les salaires payés étaient de 280.000 Fr.; en 1933 deux ouvriers suffisaient à la production de 1.380.000 pièces pour un salaire de 15.200 Fr.

CHAUSSURES : 1830 : Deux jours par ouvrier pour une paire de chaussures.

1860 : Douze heures de travail d'ouvrier pour une paire.

1917 : Bata, Dix heures d'ouvrier pour deux paires et demie.

1923 : Bata, Huit heures d'ouvrier pour quatre paires et demie.

1928 : Bata, Huit heures d'ouvrier pour 7 paires.

1934 : Bata, une heure d'ouvrier pour une paire.

En 1907, 121.000 ouvriers anglais produisaient 98 milliers de paires de chaussures.

En 1930, avec un très mauvais outillage, 110.000 ouvriers produisent 130.000 milliers de paires.

Depuis 1933, il existe à Zlinn une machine qui n'est pas employée parce qu'elle fabrique des chaussures sans aucune intervention manuelle sauf pour l'introduction des lacets dans les paires fabriquées.

INDUSTRIE DU VERRE : En 1920, l'industrie du verre employait, en Tchécoslovaquie 3.000 ouvriers spécialisés et 5.000 manoeuvres dans sept entreprises principales, et la production était de 50 millions de bouteilles par an; la rationalisation n'a plus laissé subsister que quatre usines, avec 1.000 ouvriers au lieu de 8.000, et la production est passée de 50 millions à 100 millions.

BOUTEILLES - EQUIPEMENT : Le remplissage, le bouchage et l'étiquetage des bouteilles de vin, huile, vinaigre, marchait autrefois à la cadence de 250 bouteilles par jour et par bon ouvrier; aujourd'hui, grâce à la machine, deux ouvriers fournissent 2.400 bouteilles à l'heure.

CONSERVES - AMPOULES : Un ouvrier soudait 350 boîtes de conserves par jour; une machine en soude 50.000 — un ouvrier soudait 150 ampoules de produits pharmaceutiques à l'heure et une machine 2.000.

TISSAGE et TRICOTAGE : Une bonne tricoteuse fait à la main 150 à 200 mailles par minute. Avec le métier rectiligne (métier français à pédales) 5.400 mailles; Avec le métier rectiligne à divisions multiples 45.300 mailles. Avec le métier chaîne à aiguilles à palettes 240.000 mailles. Avec le métier rectiligne à chutes multiples 360.000 mailles. Avec le métier circulaire à double fonture : 480.000 mailles.

Vous qui travaillez dans l'agriculture, dans le textile, dans le bâtiment, dans l'industrie, je vous laisse à la réflexion ces quelques exemples. Peut-être permettront-ils de mieux comprendre la complexité et la gravité des questions sociales qui troublent le monde du travail et qui demandent une solution...

Jean AUFRAY.

